Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260413-2026130415-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 13 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/04/2026.

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : CORDON Magali, HIVERT Sylvie, LECORVAISIER Manon, LEMONNIER Sandrine, MACE Marion, MORIN Héloïse, PIGEON Patricia, RONDIN Perline, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann, BREHIN Pierrick, BRUNE Didier, CHAPPE Samuel, GUILLOUX Sylvain, RICHARD Hervé, ROUSSEL Axel, SORIN Rémi, TROMEUR Alban

A été nommé(e) secrétaire : M. ROUSSEL Axel

2026-13/04-15 – Fauchage : choix du prestataire

Considérant que le Monsieur le Maire souhaite relancer la campagne de débroussaillage sur les routes et les chemins de campagne de la commune ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire d'opter pour le devis n°2917 du 08 janvier 2026 de l'entreprise JAN pour un montant de 27 200€ HT réparti comme suit :

Débroussaillage des accotements, fossés et talus sur 80 Km de route -1ère coupe	13 600 €HT
Débroussaillage des accotements, fossés et talus sur 80 Km de route -2ème coupe	13 600 €HT

Considérant la proposition de Monsieur le Maire d'opter pour le devis n°2918 du 08 janvier 2026 de l'entreprise JAN pour un montant de 8 500€ HT pour 50kms de chemins ruraux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis n°2917 d'un montant de 27 200€ HT et le devis n°2918 pour un montant de 8500€ HT;

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 14/04/2026

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
M. ROUSSEL Axel

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le
15 AVR. 2026